

API Hastignan - Maternelle
4 rue César Franck
33160 Saint-Médard-en-Jalles
Mail : contact@api-hastignan.fr
<http://www.api-hastignan.fr>

Saint-Médard-en-Jalles, le 6 mars 2014,

Monsieur le Maire de Saint-Médard-en-Jalles
Hôtel de Ville
33160 Saint-Médard-en-Jalles

Copie : Madame S. Motzig, Adjointe à la vie scolaire et périscolaire,
Monsieur P. Piqué, Directeur de l'Education,
Monsieur T. Boisse, en charge de la restauration et du personnel scolaire,
Madame Helbig, Inspectrice de l'Education Nationale.

Objet : Temps de travail des ATSEM

Monsieur le Maire,

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, l'emploi du temps des ATSEM ne permet plus de couvrir complètement le temps scolaire. Il a en effet été modifié, de sorte qu'elles accompagnent en partie les enfants sur le Temps d'Activité Périscolaire (TAPS). En conséquence, seule une partie d'entre elles est présente le mercredi matin, sur le temps scolaire.

Bien que nous comprenions l'importance du rôle de l'ATSEM pour la continuité des temps pour les tous petits, nous ne pouvons aujourd'hui que déplorer cet état de fait qui dégrade les conditions d'accueil, d'enseignement et d'hygiène des enfants.

Les ATSEM travaillent aujourd'hui 36h ou 39h hebdomadaires, alternativement une semaine sur deux. Lors des présentations pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il a été également mentionné le but, légitime, de fixer le temps travail hebdomadaire des ATSEM à 36h pour la rentrée prochaine, avec l'objectif de 35h dans le futur. De fait, lorsqu'elles travaillent 39h par semaine les ATSEM terminent les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 16h15, et lorsqu'elles travaillent 36h par semaine elles finissent leur journée à 16h30. La volonté affichée est d'harmoniser l'heure de fin de travail à 16h30. Dans ce contexte, nous sommes inquiets quant à l'évolution du temps de présence des ATSEM pendant le temps scolaire dans les années à venir, et en particulier à la rentrée 2014.

Nous tenons donc à vous faire part de notre vive inquiétude quant à l'évolution des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants de maternelle. Dans un contexte où la charte des ATSEM est en cours de révision, nous souhaitons que le rôle de ces agents soit recentré sur le temps scolaire. Il semble évident que les objectifs de réduction du temps de travail hebdomadaire soient incompatibles, avec une présence sur la totalité du temps scolaire, une présence lors des TAPS et le maintien des conditions d'hygiènes dans un contexte d'utilisation plus intensive des locaux. Comme nous avons pu vous en faire part lors des réunions pour la mise en place de la réforme l'année dernière, ou encore celles de cette année (comité de pilotage du PEDT), des solutions existent pour concentrer le temps de travail des ATSEM sur les missions directement liées à la petite enfance (par exemple délégation de l'entretien des bâtiments, encadrement de la restauration scolaire par des animateurs, etc.).

Aussi nous sommes disposés à vous rencontrer pour échanger sur le sujet.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos demandes, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Les Représentants de Parents d'Elèves de Maternelle
API Hastignan